Décision 12-D-17 du 05 juillet 2012

relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télérèglement, virement et lettre de change)

Posted on: 05 juillet 2012 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD), Association pour la Défense des Utilisateurs des Moyens de Paiement Européens (ADUMPE)
Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement

Entreprise(s) concernée(s)	BNP Paribas, Crédit Agricole, LCL, BPCE, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, la Banque Postale, Société Générale, Crédit du Nord, Banque de France, Fédération Bancaire Française (FBF), Association França

Lire

le texte intégral de la décision
827.47 Ko

les engagements
218.08 Ko

le communiqué de presse